

# Compte Rendu des délibérations

## Conseil Municipal

### de la Commune de Rochegude

#### Séance du 29 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Date de la convocation : 22 juin 2020  
Date d'affichage : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick DUMAS.

**Présents :** Agathe BONZON, Catherine COLAS, Audrey PIANA, Jean Jacques SALA, Cécile OZIL, Patrick DUMAS, Adam TESTUD, Rémi CHANTE, Laurence GOMES, Benoit POTIER, Michel SIMON

**Secrétaire de séance :** Agathe BONZON




#### ORDRE DU JOUR

1. Vote des taxes directes locales 2020
2. Subventions 2020 versées aux Associations
3. Appel d'offre Travaux Rue des Combes et Rue du Porche
4. Contrat de Travaux ONF 2020
5. Contrat SACPA 2020 (sous réserve de l'obtention du nouveau contrat)
6. Création de poste « agent des services techniques »
7. Convention de mise à disposition de personnel
8. Budget primitif 2020 – Budget Communal
9. Bilan Financier/Fonctionnement 2019-Service Assainissement
10. Participation Financière de ROCHEGUDE Schéma directeur d'assainissement  
GROUPEMENT DE COMMANDE
11. CONVENTION ASSAINISSEMENT RIVIERES / ROCHEGUDE -AVENANT 2
12. Budget primitif 2020 – Budget Assainissement
13. Décisions Modificatives
14. Validation des statuts du projet PNR & Adhésion à l'Association
15. Règlement Chasse Communale 2020/2021
16. Renouvellement de la commission des impôts directs
17. Nomination membre Commission extra communale du CCAS
18. Correspondant « Ambroisie »
19. Commission CLECT – C/C de Cèze Cévennes
20. Questions diverses

<b>Délibération n°42-2020</b> <b>Vote des taxes directes locales 2020</b>
--

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**DÉCIDE** de ne pas modifier les taux pour l'année 2020

**VOTE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 :

	Taxe d'habitation	12.00 %
	Taxe sur le Foncier Bâti	11.50 %
	Taxe sur le Foncier non Bâti	40.00 %

**Délibération n°43-2020  
Subvention aux associations - Année 2020**

*M. Jean Jacques SALA est exclu du vote pour raison de conflit d'intérêt :*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**DECIDE** de verser une subvention sur demande aux associations suivantes pour 2020.

ASSOCIATION	MONTANT
Association Bien Vivre à Rohegude	200€
Société du Sou des Ecoles St Jean de Maruéjols	20€/enfant
Société du Sou des Ecoles Méjannes le Clap	20€/enfant
Association Rockaguda	0€
Association Rohegood	300€
Association UFAC	100€
Association Anciens Combattants de la	100€
Les Restos du Cœur	250€
Amicale Sapeurs -Pompiers de Méjannes Le Clap	100€
Amicale Sapeurs-Pompiers de Barjac	100€
Couleur Guitare	100€

**RAPPELLE** que le versement se fera sur présentation du bilan de l'année précédente et de leur relevé d'identité bancaire.

**DESIGNE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

**Délibération n°44-2019  
Aménagement Rue du Porche et rue des Combes / Réseaux  
Assainissement /AEP  
Choix de l'entreprise**

La Mairie de Rohegude a lancé un appel d'offre pour le marché suivant :

**AMENAGEMENT DE SURFACE  
TRAVAUX SUR RESEAUX ASSAINISSEMENT  
TRAVAUX SUR RESEAUX AEP (COORDONNES AVEC LE SIVOM CEZE-AUZONNET)  
RUE DES COMBES ET RUE DU PORCHE**

La date d'envoi de l'avis de publication date du 4 février 2020

La date limite de réception des réponses était fixé au 4 mars 2020

L'ouverture des offre s'est déroulée le 5 mars 2020 lors de la réunion de la CAO.

Cinq entreprises ont remis une offre :

N° d'ordre d'arrivée	Nom de l'entreprise	Montants HT (valeurs acte d'engagement)		
		HT	TVA	TTC
1	SGTP	381 044,50 €	76 208,90 €	457 253,40 €
2	SARL BENOI RENE ET FILS	396 921,00 €	79 384,20 €	476 305,20 €
3	SAS PELLET / LAUPIE	371 491,50 €	74 298,30 €	445 789,80 €
4	SCAIC	429 691,00 €	85 938,20 €	515 629,20 €
5	SRC	383 587,50 €	76 717,50 €	460 305,00 €

Critères retenues pour le jugement des offres pondérés :

Libellé	Points
<b>1- Prix des prestations</b>	60
<b>2- Valeur technique</b>	40

Synthèse des Offres :

N°	Entreprises	Montant HT	Note technique		Note financière	Note finale	Classement proposé
			Total des points (maxi 100)	Total *N <sub>t</sub> /40			
1	SGTP	381 044,50 €	84	35.74	58.50	94.24/100	2
2	SARL BENOI RENE ET FILS	396 921,00 €	86	36.60	56.16	92.76/100	3
3	SAS PELLET / LAUPIE	371 491,50 €	94	40.00	60.00	100/100	1
4	SCAIC	429 691,00 €	78	33.19	51.87	85.06/100	5
5	SRC	383 587,50 €	76	32.34	58.10	90.44/100	4

Au vu de l'analyse des offres, la CAO propose de retenir la proposition économiquement la plus avantageuse faite par le groupement d'entreprises SAS PELLET/LAUPIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de faire les travaux **RUE DES COMBES ET RUE DU PORCHE** :

- AMENAGEMENT DE SURFACE
- TRAVAUX SUR RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- TRAVAUX SUR RESEAUX AEP (COORDONNES AVEC LE SIVOM CEZE-AUZONNET)

**APPROUVE** l'offre établi par le groupement d'entreprises SAS PELLET LAUPIE pour un montant de 371 491.50 € ht.

**DESIGNE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

<b>Délibération n°45-2020</b> <b>PROGRAMME DE TRAVAUX ONF - EXERCICE 2020</b>
--

Monsieur le Maire présente aux membres présents la programmation de travaux pour l'année 2020 par l'ONF :

- Ouverture de limite parcellaire de la coupe P12 en vente pour 1 095 € ht
- Fourniture de 30 panonceaux « Forêt Communale de Rochegude » pour 1400 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'accepter la programmation des travaux pour l'année 2020 par l'ONF

**APPROUVE** le devis établi pour 2 495 € ht

**DESIGNE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

<b>Délibération n°46-2020</b> <b>Contrat SACPA 2020</b>
--

Le Conseil Municipal, après délibération,

**DECIDE** de renouveler leur contrat avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) à compter du 1er janvier 2021 pour une période de un an, pour un montant de 431,12 € HT/an,

**DESIGNE** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

<b>Délibération n°47-2020</b> <b>CRÉATION</b> <b>D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET</b>
--

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème),

Compte tenu de la fin du contrat aidé de M. Philippe LOLO et de la nécessité de maintenir un service de qualité au niveau de la propreté des rues, il convient de créer un poste au service technique

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de AGENT DU SERVICE TECHNIQUE à temps complet à compter du 1er aout 2020.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des voies et des parcs communaux. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (3-3),

**DECIDE** :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Délibération n°48-2020  
Convention de mise à disposition de personnel**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que Philippe LOLO était mis à disposition par la Commune de Rochegude 5h/semaine depuis 5 ans.  
Monsieur le Maire propose de reconduire cette mise à disposition pour 17h/semaine.  
A ce titre une convention de mise à disposition de personnel précisant les modalités sera signée entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
**DECIDE** de reconduire la convention de mise à disposition de personnel pour Philippe LOLO sur la commune de Rivières (17h/semaine)  
**PRÉCISE** que ce taux pourra évoluer en fonction des besoins des services de la Mairie de Rivières et de la Mairie de Rochegude.  
**APPROUVE** la convention de mise à disposition (annexe)  
**DESIGNE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Délibération n°49-2020  
Vote du Budget Primitif - Budget principal 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**APPROUVE** le budget primitif 2020 du Budget principal  
- La section de Fonctionnement s'équilibre à 460 000 €  
- La section Investissement s'équilibre à 340 000 €

**Délibération n°50-2020  
Bilan financier du service public d'assainissement  
Exercice 2019**

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'année 2019 pour le service public assainissement de notre collectivité.  
Après délibération, le Conseil Municipal :  
**PREND ACTE** du rapport (bilan financier de l'année 2019- service public assainissement) présenté par Monsieur le Maire.

**Délibération n°51-2020  
Participation Financière de ROCHEGUDE  
Schéma directeur d'assainissement  
GROUPEMENT DE COMMANDE**

Les communes de Rivières et de Rochegude exploitent en régie leur système d'assainissement collectif, assurant la gestion des réseaux d'assainissement et assurant la gestion des réseaux d'assainissement et le traitement des eaux usées (réseaux indépendants et station d'épuration intercommunale).  
Afin de disposer d'une analyse de la situation actuelle de ses ouvrages d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées, ainsi que d'éléments de décision pour mettre en œuvre les installations nécessaires au vu de l'évolution de la population raccordée, les deux communes ont confié au bureau d'études Oteis la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement intercommunal.

Monsieur le Maire présente aux membres présents le bilan financier :

<b>HT</b>	<b>RIVIERES</b>	<b>ROCHEGUDE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DIAGNOSTIC RESEAUX</b>	36 235,00 €	32 520,00 €	68 755,00 €
<b>DIAGNOSTIC STEP</b>	2 550,00 €	1 700,00 €	4 250,00 €
<b>HONORAIRES</b>	3 250,00 €	3 250,00 €	6 500,00 €
<b>TOTAL</b>	42 035,00 €	37 470,00 €	79 505,00 €
<b>SUBVENTIONS</b>	29 357,02 €	26 168,84 €	55 525,86 €
<b>FCTVA</b>	8 274,51 €	7 375,89 €	15 650,40 €
<b>TVA</b>	8 407,00 €	7 494,00 €	15 901,00 €
<b>COUT</b>	<b>12 810,47 €</b>	<b>11 419,27 €</b>	<b>24 229,74 €</b>

## Conseil Municipal de Rochegude - Séance du 29 juin 2020

Etant donné que la STEP dépend entièrement du Budget Assainissement de ROCHEGUDE (construction, inventaire, entretien, travaux ...), le financement du diagnostic la STEP sera uniquement inscrit sur le budget assainissement de Rochegude.

STEP	PART. RIVIERES	PART. ROCHEGUDE
<b>DEPENSE HT</b>	2 550,00 €	1 700,00 €
<b>SUBV</b>	1 785,00 €	1 190,00 €
<b>FCTVA</b>	501,96 €	334,64 €
<b>TVA</b>	510,00 €	340,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>773.04 €</b>	<b>515.36 €</b>
	<b>1 288.40 €</b>	

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**PREND ACTE** du bilan financier de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement intercommunal (RIVIERES et ROCHEGUDE)

**VALIDE** la participation de ROCHEGUDE : 12 192.31 €

- SCHEMA DIRECTEUR STEP : 1 288.40 €

- SCHEMA DIRECTEUR RESEAUX DE ROCHEGUDE : 10 903.91 €

**VALIDE** la participation de RIVIERES sur le budget de ROCHEGUDE : 773.04 €

- PART RIV du SCHEMA DIRECTEUR STEP 773.04 €

**DESIGNE** le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

**Délibération n°52-2020**  
**CONVENTION ASSAINISSEMENT ENTRE LES COMMUNES DE RIVIERES ET ROCHEGUDE - AVENANT N°2**

Conformément à l'article 4 de la convention assainissement entre les communes de Rivières et de Rochegude, la répartition des dépenses du système d'assainissement peut être révisée en fonction de l'évolution du nombre de foyers raccordés sur chaque commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** de revoir la répartition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**FIXE** la répartition ainsi :

- 30% pour la commune de Rochegude

- 70% pour la commune de RIVIERES

**APPROUVE** l'avenant n°2 de la convention assainissement entre les commune de Rivières et de Rochegude

**DESIGNE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

**Délibération n°53 -2020**  
**Vote du Budget Primitif – Budget Assainissement 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération,

**APPROUVE** le budget primitif 2020 du Budget assainissement

- La section de Fonctionnement s'équilibre à 80 000 €

- La section Investissement s'équilibre à 70 000 €

**Délibération n°54 -2020**  
**DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – Budget Assainissement 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération,

**DECIDE** de procéder au vote de crédits supplémentaires et aux virements de crédits suivants sur le budget assainissement de l'exercice 2020:

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Installations techniques matériel et outil in				2315	H.O.	-6 181,00
Investissement dépenses						-6 181,00
			Solde			6 181,00
FCTVA				10222	H.O.	-6 181,00
Investissement recettes						-6 181,00
			Solde			6 181,00

**Délibération n°55-2020 :**  
**Validation des statuts du projet PNR & Adhésion à l'Association**

**Considérant** que le territoire constitue un ensemble patrimonial et paysager remarquable, mais fragile et menacé et qu'en conséquence, un parc naturel régional représente une opportunité pour garantir sa préservation et optimiser sa valorisation et qu'en ce sens un Parc Naturel Régional constitue un outil de développement local.

**Considérant** que, de surcroît, l'étude d'opportunité et de faisabilité de création d'un parc naturel régional dont le territoire de l'Uzège-Pont du Gard est le cœur, confirme l'éligibilité du territoire.

**Considérant** que le projet a fait l'objet d'une large concertation pendant près de 10 ans.

**Considérant** qu'à l'issue des travaux menés par le territoire pour obtenir un consensus sur les modalités de mise en œuvre d'un parc naturel régional, les statuts de l'association ont été élaborés.

**Considérant** lesdits statuts joints en annexe.

**Considérant** que pour adhérer à cette association en qualité de communes membres, la commune de ROCHEGUDE doit s'acquitter d'une cotisation de 0.50 € par habitant

Le Conseil Municipal, après délibération,

**VALIDE** les statuts de l'association de préfiguration du parc naturel régional

**DESIGNE** Monsieur le Maire comme membre représentant titulaire du PETR et Cécile OZIL comme membre représentant suppléant du PETR au sein de cette nouvelle association.

**COTISE** à hauteur de 0.50 € à l'association de préfiguration du PNR

**AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de partenariat avec l'association et à inscrire les diverses écritures au budget.

**Délibération n°56-2020**  
**Règlement Chasse Communale 2020/2021**

La saison de chasse 2019/2020 s'est relativement bien passé. A ce titre Monsieur le Maire propose de reconduire le règlement de la Régie de chasse de Rochegude en 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le règlement de la Chasse Communale 2020/2021

**DESIGNE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Délibération n°57-2020**  
**Renouvellement de la commission des impôts directs**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la priant de bien vouloir inviter le Conseil Municipal à dresser la liste des 24 contribuables devant lui permettre selon les prescriptions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal a désigné les personnes suivantes après s'être assuré qu'elles remplissent toutes les conditions pour être commissaire :

NOM	PRENOM	NE(E) LE	DOMICILE	NOM	PRENOM	NE(E) LE	DOMICILE
TAILLAND	DENIS	09/09/36	RIVIERES	ROUSSEL	PAUL	21/10/42	ST V DE MALCAP
MERCIER	JOËL	05/04/66	ST J. DE M	VEDEL	JACKY	01/03/53	ST DENIS
MERCIER	LAURETTE	22/12/33	ST JEAN DE M	BONNET	JEAN LOUIS	24/01/31	ST P DES VIEUX
DURIEUX	JEAN-PIERRE	13/03/61	ROCHEGUDE	VINCENT	ALAIN	03/04/64	ROCHEGUDE
DUBREUIL	BERNARD	30/12/47	ROCHEGUDE	COSTE	VERONIQUE	30/04/61	ROCHEGUDE
RAMBAUD	ANNE	18/08/74	ROCHEGUDE	CORNESSE	CHANTAL	04/10/34	ROCHEGUDE
DELASPRE	LUCIEN	27/11/34	ROCHEGUDE	VAN HERREWEGHE	MARC	23/02/43	ROCHEGUDE
OLLIER	PASCALE	30/03/69	ROCHEGUDE	BLOT	ALAIN	10/06/60	ROCHEGUDE
BENILSI	MARYSE	07/11/42	ROCHEGUDE	BANACHE	ARLETTE	31/12/42	ROCHEGUDE
MARCELLI	MICHEL	04/02/29	ROCHEGUDE	RAIDON	THERESE	02/02/50	ROCHEGUDE
CHANTE	PIERRE	06/02/51	ROCHEGUDE	MAZERT	MYRIAM	19/08/62	ROCHEGUDE
OZIL	JEAN-LOUIS	09/04/41	ROCHEGUDE	WHITEHEAD	DOMINIQUE	07/12/63	ROCHEGUDE

**Délibération n° 58-2020**  
**Nomination des membres de la commission extra-communale du CCAS**  
 Cette délibération annule et remplace la délibération n°20-2020

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité:

**DECIDE** de mettre en place une commission extra communale du CCAS :

**NOMME** les membres suivants :

Président : Patrick DUMAS
Agathe BONZON
Audrey PIANA
Jean-Jacques SALA
Cécile OZIL
Monique ROUSSEL
Bertrand MOUTONNET
Lydie ALEMAN
Sophie BURKHALTER
Catherine SALA

**Délibération n° 59-2020**  
**Délégué Titulaire et Délégué Suppléant**  
**Commission CLECT de la C/C de Cèze Cévennes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il y a lieu de nommer le délégué Titulaire et le délégué suppléant du Conseil Communautaire de la C/C de Cèze Cévennes. Sont ainsi nommés par le Conseil Municipal à l'unanimité:

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Patrick DUMAS	Cécile OZIL

**Délibération n°60-2020**  
**Subvention Exceptionnelle - Année 2020**

*M. Jean Jacques SALA est exclu du vote pour raison de conflit d'intérêt :*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle au Restaurant du cœur .

ASSOCIATION	MONTANT
Les Restos du Cœur	1 000 €

**QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ Recensement de la population en 2021 A
  - Agent Recenseur : Françoise CAYET
  - Agent Coordinateur : Vanessa COLONA – Valerie GRAND
- ✚ Base de données GALA a été actualisé (ALERTE PLUIE ...)
- ✚ Devis STEP: 2 pompes en panne doivent être changées à la STEP
- ✚ Trousses de 1er secours (MAIRIE + VEHICULE P.LOLO) commandées
- ✚ Achat Matériel Mairie pour Philippe LOLO
- ✚ Projet d'achat d'un défibrillateur : gestion par la commission CCAS
- ✚ Projet d'achat de tables pliables
- ✚ Commissions qui vont se réunir :
  - CHASSE date à venir
  - CCAS le 7 juillet
- ✚ Festivités du 14 juillet 2020 :
  - présentation de la nouvelle équipe
  - apéritif municipal dans les jardins
  - installation de la bâche le samedi 11 juillet à 9h
  - Protocole COVID à mettre en place

*Séance du 8 juin 2020 levée à 22h45*  
**DELIBERATION(S) PRISE(S) DANS LA SEANCE**

## Conseil Municipal de Rochegude - Séance du 29 juin 2020

42-2020	Vote des taxes directes locales 2020
43-2020	Subvention aux associations – Année 2020
44-2020	Aménagement Rue du Porche et rue des Combes / Réseaux Assainissement /AEP Choix de l'entreprise
45-2020	PROGRAMME DE TRAVAUX ONF – EXERCICE 2020
46-2020	Contrat SACPA 2020
47-2020	CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET
48-2020	Convention de mise à disposition de personnel
49-2020	Vote du Budget Primitif – Budget principal 2020
50-2020	Bilan financier du service public d'assainissement - Exercice 2019
51-2020	Participation Financière de ROCHEGUDE Schéma directeur d'assainissement GROUPEMENT DE COMMANDE
52-2020	CONVENTION ASSAINISSEMENT ENTRE LES COMMUNES DE RIVIERES ET ROCHEGUDE - AVENANT N°2
53-2020	Vote du Budget Primitif – Budget Assainissement 2020
54-2020	DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – Budget Assainissement 2020
55-2020	Validation des statuts du projet PNR & Adhésion à l'Association
56-2020	Règlement Chasse Communale 2020/2021
57-2020	Renouvellement de la commission des impôts directs
58-2020	Nomination des membres de la commission extra-communale du CCAS
59-2020	Délégué Titulaire et Délégué Suppléant -Commission CLECT de la C/C de Cèze Cévennes
60-2020	Subvention exceptionnelle – Restaurant du Coeur

### SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>AGATHE BONZON</b>	<b>CECILE OZIL</b>	<b>REMI CHANTE</b>
<b>CATHERINE COLAS</b>	<b>PATRICK DUMAS</b>	<b>LAURENCE GOMES</b>
<b>AUDREY PIANA</b>	<b>ADAM TESTUD</b>	<b>BENOIT POTIER</b>



**Conseil Municipal de Rochegude - Séance du 29 juin 2020**

<b>JEAN JACQUES SALA</b>		<b>MICHEL SIMON</b>
--------------------------	--	---------------------